



LE QUART D'HEURE DE LECTURE DU COLLEGE SAINT JEAN

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée 2019, le ministre de l'Education nationale a demandé de mettre en place des temps banalisés de lecture dans les écoles et les collèges de France, afin de consacrer une place à la lecture personnelle d'ouvrages librement choisis par l'élève dans le temps scolaire.

Ce dispositif est fondé sur la participation de **TOUS** les élèves et de **TOUS** les adultes de la communauté éducative, $\frac{1}{4}$ d'heure une fois par semaine.

Au collège Saint Jean, ce moment nommé « Quart d'heure de lecture » aura lieu le lundi de 14h à 14h15 à compter du 6 décembre et le mardi de 14h à 14h15 à compter du 18 janvier afin de ne pas impacter toujours les mêmes cours.

Chacun apportera le livre de son choix et lira dans le silence pendant $\frac{1}{4}$ d'heure. Ce dispositif concernera également tous les personnels administratifs et de la vie scolaire. Ainsi nous vous demandons de respecter ce moment en évitant de téléphoner à cette heure-là.

L'intérêt de cette expérience est, non seulement d'instaurer un temps culturel partagé par tous les membres de la communauté éducative mais également de permettre à tous une redécouverte de la lecture plaisir.

Ce moment permettra aussi, une fois le temps de lecture passé, de reprendre son travail dans un état d'esprit plus serein, plus posé et concentré. Le climat scolaire et la concentration en seront ainsi améliorés.

Pour les élèves qui oublieraient leur livre, un petit stock d'ouvrages sera à leur disposition dans chaque salle de cours.

Si vous avez des livres à la maison qui vous encomrent et que vous souhaitez nous les donner, vos enfants pourront les déposer à compter du jeudi 25 novembre dans la cabane à livres qui se trouvera sous le porche.

Le chef d'établissement

Mme BRUEY Véronique